

AR POLICE

LE MAG

**UNITÉ SGP
POLICE
FSMi FO
MAJORITAIRE**

#38

Avr-Mai-Juin 2021



Beauvau de la Sécurité

- 4** **BEAUVAU DE LA SÉCURITÉ**
Nos revendications
- 6** **SCANNER**
Insolite police
- 8** **LA COLONNE**
Écho des Régions
- 14** **ACTION PATS**
Agent d'accueil
- 16** **ACTION SYNDICALE**
Un projet qui en cacherait un autre ?
- 18** **ACTION SOCIALE**
Bienvenu sur le site «Privilèges»
- 20** **ACTION SYNDICALE**
ADS / Cadets / Policiers Adjoints : Un 1^{er} bilan
- 22** **ACTION SYNDICALE**
Le Département du Var en action
- 25** **ACTION SYNDICALE**
Avantage Spécifique d'Ancienneté
- 26** **ACTION PATS**
Action, Reconnaissance, Transparence,...
- 28** **ÉGALITÉ / DIVERSITÉ**
La prévention et la lutte contre les violences...
- 30** **LE SPORTIF**
Julien MONTET - Aviron Bayonnais
- 32** **CIAO L'ARTISTE**
Hommage à Éric PERETTI, jeune retraité
- 34** **LE COIN LECTURE**
La guerre de l'ombre - Claire Andrieux
- 35** **VOS DROITS**
Fausse attestation

UNITÉSGP
POLICE
FSMI FO



Pour contacter la rédaction :

journal@unitesgppolice.fr

Directeur de publication : Yves Lefebvre

Rédacteur en chef : Paul Le Guennic

Conception et réalisation : Paul Le Guennic, Carlo Conti

Comité de rédaction : Laurent Martin de Frémont, Pierre Péjac, Yohann Foissier, Christophe Skrzypczyk

Crédit photos : 123RF, AFP Forum, DGPN-SICoP, Paul Le Guennic, Carlo Conti, Pierre Péjac

Imprimerie : Pure Impression, 451 rue de la Mourre, 34130 Mauguio

UNITÉ SGP POLICE-FO, 163 avenue Galliéni, 93170 Bagnolet

ISSN : 2115-774X CPPAP : 0616 S 08347 Tirage : 30.000 exemplaires



Cher(e)s collègues,

C'est un grand honneur pour moi de prendre le clavier et de rédiger, pour la première fois, l'édito de notre magazine d'information syndicale « ActuPolice ».

La crise sanitaire et ce satané virus de la COVID bousculent décidément tant de choses et nous empêchent pour l'heure de tenir ce congrès extraordinaire dont nous vous avons fait part.

Rien de grave pour autant, l'actualité est dense, entre Beauvau et quotidien, l'amélioration du métier de policier et des PATS reste notre priorité, loin de ces considérations organisationnelles.

Alors, je ne vais pas vous faire un long pamphlet mais vous donner juste quelques mots sur ce « Beauvau de la sécurité » dont les tables rondes se déroulent jusqu'au 17 mai.

« Encore des réunions pour rien ... ça va accoucher d'une souris ... une perte de temps ?! »

Vous avez toutes et tous du entendre au moins une fois ce genre de phrase et même si je peux les comprendre, je profite de cette tribune pour vous donner mon sentiment, mon humble vision quand il m'arrive d'en être le témoin.

Cela fait des années que les organisations syndicales policières espèrent la mise en place de ce genre d'échanges, de travaux un peu plus profonds, d'une prise de conscience politique...

Nous y sommes donc, l'engagement politique semble être bien là avec une ouverture de 3 heures par le 1^{er} Ministre et un Ministre de l'intérieur présent, actif et à la manœuvre.

UNITÉ SGP POLICE est à l'origine de cette séquence aussi, par honnêteté intellectuelle, nous y participons du mieux possible, mettant en place des groupes de travail, des sondages en ligne, une production de dossiers.

Nous vous y associons par divers moyens dès lors que vous souhaitez y donner votre avis et vos remarques.

Nous le faisons sans calcul espérant contribuer à l'élaboration d'une Loi d'Orientation et de Programmation de Sécurité Intérieure en 2022, une Loi que nous souhaitons la plus ambitieuse possible.

Alors, essayons d'y croire, ne nous laissons pas aller à nos vieux réflexes critiques et sombres, nous verrons bien le résultat en temps voulu.

Le temps viendra pour évaluer, juger et apprécier les avancées ou pas.

Sans tomber dans un optimisme béat, notre responsabilité syndicale est aussi de croire et espérer pouvoir améliorer ton quotidien.

La Police Nationale souffre, sa base est soumise depuis de nombreuses années à une charge missionnelle exponentielle, à un police-bashing de plus en plus prégnant, à un management souvent archaïque et brutal.

Parallèlement, le besoin de sécurité de nos citoyens n'a jamais été aussi élevé et, plus que jamais, la Police Nationale doit retrouver fluidité et efficacité ; ceci ne peut se réaliser qu'avec des policiers et des PATS motivés, reconnus, protégés.

Le chantier est pharaonique, son urgence l'est tout autant.

Nous espérons d'ores et déjà un effort budgétaire « marqué » lors du projet de loi de finance 2022 afin de traduire une certaine amorce de la LOPSI et venir ainsi concrétiser quelques revendications.

Matériel, carrières, formation, protection... les attentes sont nombreuses, les besoins réels.

La réponse pénale sera également un sujet majeur de discussion.

Les policiers peuvent bien faire de leur mieux, sans une justice ferme et efficace, nous le constatons chaque jour, le sentiment d'impunité grandit chez les délinquants.

Il croit de manière, étroite et liée, tout autant que le sentiment d'insécurité au sein de la société.

Pour terminer mon propos, puisse la crise sanitaire s'estomper et nous permettre de nous retrouver physiquement au sein de vos services pour des moments d'échanges et de discussions.

Cela reste la base et les ingrédients du syndicalisme d'UNITÉ SGP POLICE

Proximité, technicité, écoute... à très vite de vous voir.

Syndicalement votre...

┌ Grégory JORON ┐
Secrétaire Général Délégué
└ UNITÉ SGP POLICE ┘

PS : Une pensée pour mon ami Yves sans qui je ne serais pas en train d'écrire ces quelques mots.



Jérôme MOISANT
Secrétaire National
Conditions de Travail

NOS REVENDICATIONS AU BEAUVAU DE LA SÉCURITÉ

Le Beauvau de la Sécurité est un rendez-vous majeur pour l'institution Police Nationale, pour les policiers et, au premier chef, les gradés, gardiens et policiers adjoints, mais aussi à toutes celles et ceux qui permettent leur action, les personnels administratifs, techniques et scientifiques.

Au-delà des leviers que laisse entrevoir cet événement, sur le rapport entre la population et sa Police, les moyens d'action et la formation des policiers, leur protection notamment juridique, la réponse pénale... Nous voyons là, pour UNITÉ SGP POLICE, une belle occasion de gommer de vraies injustices entre les différents corps de la Police Nationale.

➡ Concernant les Personnels Administratifs, Techniques et Scientifiques, UNITÉ SGP POLICE dénombre au moins, trois dispositions injustes :

- ➡ L'absence de mobilité à titre dérogatoire. À contrario de leurs homologues actifs, ces collègues ne peuvent pas prétendre à une mutation permettant de s'adapter à un accident de la vie. Nous demandons la mise en place de ces mobilités dérogatoires.
- ➡ L'iniquité de traitement, au regard de leur carrière, entre les agents exerçant dans le périmètre « Police Nationale » et le reste du ministère de l'Intérieur. Nous demandons une application équivalente des taux d'encadrement dans les deux périmètres, et le respect d'un même rapport Promus/Promouvables.
- ➡ L'inexistence de mesures incitatives à la fidélisation. Nous revendiquons l'octroi de la prime de fidélisation, actuellement exclusive aux personnels actifs, à ces collègues, par souci d'équité mais aussi pour pallier les difficultés de recrutement dans certains territoires.

➡ Concernant les Policiers Adjoints, UNITÉ SGP POLICE a deux volontés fortes :

- ➡ La mise en place d'une 3^{ème} voie de recrutement pour le grade de Gardien de la Paix par validation des acquis professionnels.
- ➡ Une revalorisation du traitement lors de la reconduction du contrat, qui s'assimilerait à un 2^{ème} échelon.

➔ S'agissant des Gardiens et Gradés, UNITÉ SGP POLICE cible plusieurs dispositions, de court et long termes :

➔ La revalorisation du taux d'indemnisation des jours ARTT de 85€ à 90€. En effet, comment accepter que les autres fonctionnaires de catégorie B puissent se faire indemniser l'ensemble de leurs jours d'ARTT à hauteur de 90€, au travers du Compte Épargne Temps, alors que les gardiens et gradés se voient imposer le rachat d'au moins 8 jours d'ARTT au taux de 85€ ?

➔ Le réexamen des mesures incitatives à la fidélisation en Ile-de-France. L'exercice du métier de policier ne peut être contraint, il doit être choisi. Force est de constater qu'assez peu de policiers franciliens ont choisi d'exercer en Ile-de-France. C'est ce à quoi il faut parvenir. Les leviers sont la revalorisation de l'indemnité compensatoire, le déplaçonnement de la prime de fidélisation et l'élargissement du complément d'indemnité de fidélisation.

➔ La transformation de la carrière du corps d'encadrement et d'application, à l'instar de celles des commissaires et des officiers :

- ❑ Fusion des 2 premiers grades, Gardien de la Paix et Brigadier (à l'identique des commissaires/commissaires principaux et lieutenant/capitaine)
- ❑ Création d'un grade d'accès fonctionnel accordant aux Majors un déroulement d'échelon jusqu'aux indices des emplois de RULP, et permettant de cristalliser les indices des RULP
- ❑ Convergence vers un rapport 40/40/20 des 3 grades :

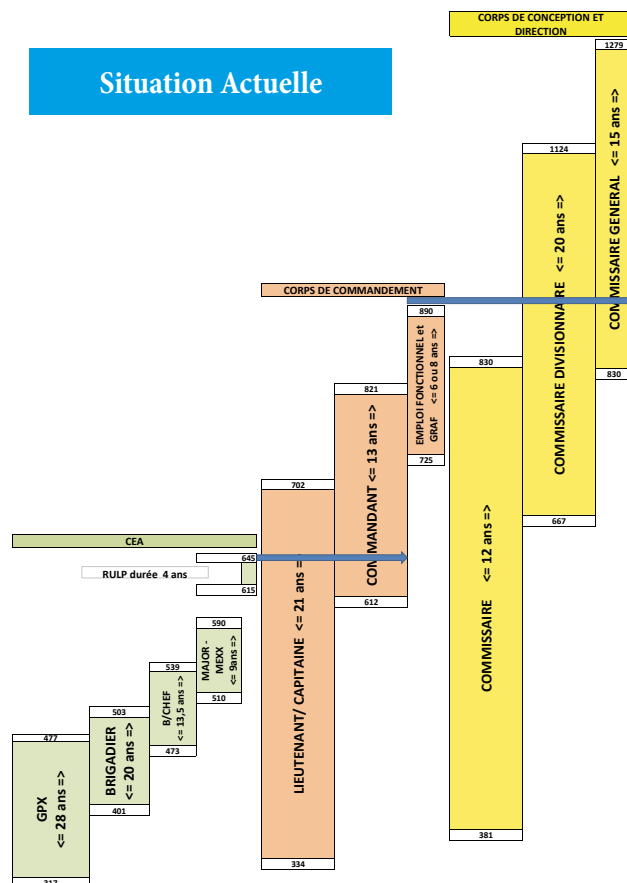
- 40% de Gardiens/Brigadiers
- 40% de Brigadiers-chefs
- 20% de Majors et RULP

Enfin, de manière transversale à tous, UNITÉ SGP POLICE appelle à une harmonisation des règles des horaires variables avec celle de la variabilité des horaires. Il nous paraît, en effet, assez intenable que le régime de travail appliqué aux officiers de police, cadres A de la fonction publique, puisse être envié par les autres agents de la Police Nationale, dont les règles sont moins favorables.

Outre l'ensemble de ces mesures, toute proposition de revalorisations salariales aura un accueil évidemment favorable, qu'elles soient indiciaires ou indemnitaires. Néanmoins, dans un contexte de tension entre les agents et leur institution, UNITÉ SGP POLICE fait le choix de s'attaquer prioritairement aux injustices qui peuvent participer à nourrir ces tensions.

Le ministère de l'Intérieur commettrait une erreur en ne s'attaquant au mal-être des policiers que par le prisme extérieur à l'institution « Police Nationale ».

Situation Actuelle



Projet UNITÉ SGP POLICE

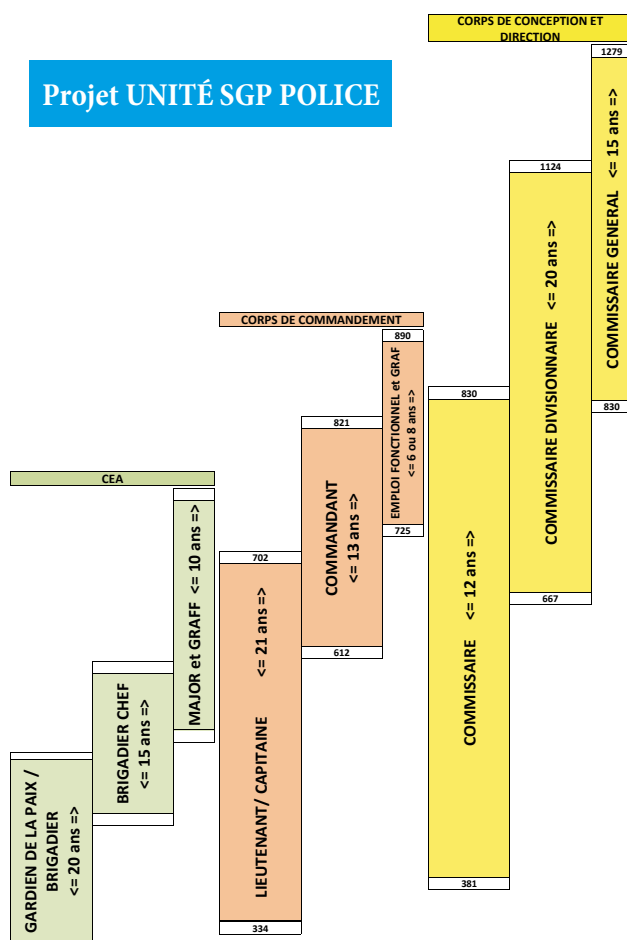




Photo d'illustration

LORIENT UN BÉBÉ SAUVÉ PAR UNE COLLÈGUE

Le 1^{er} mars dernier, un couple ne parlant pas bien français faisait du shopping rue Monistrol à Lorient lorsque leur bébé de 15 jours a fait un malaise.

Repérant un véhicule de police, ils se sont dirigés vers ce dernier dans lequel se trouvait une collègue, qui saisissant la gravité de la situation s'est mise à prodiguer les gestes de premiers secours.

Le massage cardiaque a permis de réanimer la petite Mia, avant qu'elle ne soit prise en charge par les pompiers et le SMUR direction l'hôpital du Scorff à Lorient.

Aujourd'hui, Mia va bien, ce, grâce à l'intervention de notre collègue qui a su effectuer les bons gestes salvateurs.

La gardienne de la paix a d'ailleurs rendu visite au nourrisson et ses parents qui lui doivent une fière chandelle.

Bravo à Kristell !

TOULOUSE SILENCE, ON TOURNE !



Photo d'illustration

Ce dimanche 3 janvier, plusieurs collègues sont intervenus dans un bar de Toulouse suite à un signalement indiquant que ce dernier servait illégalement à boire en cette période de crise sanitaire. En pénétrant dans le bar du quartier Arnaud-Bernard, ils sont tombés sur des personnages d'épouvante et pour cause, dans le bar se tournait une scène pour un film d'horreur.

Après vérification, l'équipe de tournage détenait une autorisation de tournage périmée de quelques semaines, mais les collègues ont fait preuve d'indulgence et ont laissé les participants poursuivre leurs prises de vue.

ANGLETERRE LE COMBLE DE LA MALCHANCE...



Photo d'illustration

Deux cambrioleurs se sont introduits par effraction dans une maison de Staffordshire, en ce début d'année. Pendant qu'ils s'activaient à leur tâche, l'un d'eux s'est accidentellement assis sur son téléphone, qui a composé le 999 (numéro d'urgence au Royaume-Uni). Les policiers locaux ont pu entendre tout ce qu'il se passait, comprenant qu'un cambriolage se produisait en direct live... Ils ont pu localiser l'appel et intervenir pour interpellier les deux malchanceux...qui ont été placés en détention.



Capture d'écran

Vidéo de l'interpellation visible ici :

<https://youtu.be/auJsvROx0PY>

CALIFORNIE

LE PÈRE NOËL ET SON LUTIN ENCORE DANS L'ACTION...

À Riverside en Californie, une opération de police a été rondement menée pour lutter contre le vol à l'étalage.

Son nom : « Intervention du père-noël ». Et pour cause, deux policiers se sont déguisés en père-noël et en lutin pour se fondre dans le décor du centre commercial. Le lutin s'est intéressé à trois individus suspects, qui, sur le parking ont entrepris de voler un véhicule. Le père-noël et lui se sont lancés à la poursuite des voleurs. Un d'eux a pris la fuite dans le véhicule volé, pendant que les deux autres étaient interpellés par le père-noël et son lutin.



La voiture volée a été retrouvée abandonnée non loin de là, et le fuyard, connu des policiers ne tardera pas à être interpellé.



Police Nationale 62 @PoliceNat62 · 18h

Nous procédons actuellement à une vérification d'identité d'un individu nous ayant été signalé à de nombreuses reprises comme pénétrant subrepticement dans les habitations par les toits.



Photos issues compte Twitter Police Nationale 62

PAS-DE-CALAIS

PÈRE-NOËL EN GAV...

La Police Nationale du Pas-de-Calais a de l'humour.

Dans la soirée du 24 décembre dernier, elle a posté sur son compte Twitter une photo d'un Père-Noël allongé sur un banc de garde à vue avec le message suivant :

« Nous procédons actuellement à une vérification d'identité d'un individu nous ayant été signalé à de nombreuses reprises comme pénétrant subrepticement dans les habitations par les toits. »

Une autre photo a été publiée un peu plus tard annonçant que l'homme était bien innocent :

« Tout était en règle ! Comme vous pouvez le constater ce matin aux pieds des sapins il a pu reprendre son activité nocturne. Nous lui avons prêté une moto pour rattraper le temps perdu. Joyeux Noël à tous et merci pour votre fidélité ! »

Le compte Twitter Police Nationale 62 ne manque pas d'humour en période de fêtes.

Police Nationale 62 @PoliceNat62

En réponse à @PoliceNat62

Tout était en règle ! Comme vous pouvez le constater ce matin aux pieds des sapins il a pu reprendre son activité nocturne. Nous lui avons prêté une moto pour rattraper le temps perdu. Joyeux Noël à tous et merci pour votre fidélité !



MAYOTTE



Alexandre ADAM
Secrétaire Départemental
Mayotte



Direction Territoriale de la Police Nationale : Retour sur une année de mise en place à Mayotte

Réforme test concernant trois outre-mers (Mayotte, Guyane, Nouvelle Calédonie) sur l'année 2020, l'établissement de Directions Territoriales de la Police Nationale (D.T.P.N.) s'est étendu depuis 2021 à trois départements métropolitains (Pas de Calais, Savoie et Pyrénées-Orientales). Retour sur douze mois d'une mise en place que même la crise sanitaire n'aura pas freiné.

La Direction Territoriale de la Police Nationale (D.T.P.N.) est un service déconcentré de l'état sous l'autorité du préfet de Mayotte, avec à sa tête, un commissaire divisionnaire.

Il s'agit d'une nouvelle organisation de la Police Nationale sur l'île, décomposée en cinq filières :

- Sécurité Publique
- Police Aux Frontières
- Police Judiciaire
- Renseignement Territorial
- Formation

Le but de la D.T.P.N. est d'accroître l'efficacité des services de police sur le territoire. Celle-ci a notamment été éprouvée pendant la crise du COVID, mais également à l'occasion de violences urbaines pendant lesquelles des effectifs de toute la D.T.P.N. Mayotte ont pu être engagés.

L'idée étant de créer des synergies entre les services

de police de l'île, la création de cette structure s'est faite toute fois à moyens constants. Ainsi, la Direction Départementale de la Police Aux Frontières ainsi que la Direction Départementale de la Sécurité Publique, ont toutes deux disparu au profit de cette direction unique.

Dans un objectif de rationalisation des moyens, l'ensemble des formateurs de ces directions ont rejoint les effectifs de l'ancien C.R.F. pour donner naissance à **une filière de la D.T.P.N. entièrement consacrée à la formation.**

En ce qui concerne l'investigation, là aussi, un regroupement des effectifs s'est opéré et cela au sein de de la filière P.J. dont dépendent désormais les effectifs de l'ancienne B.S.U. de la B.M.R. ou encore du G.E.L.I.C.

➡ CE QUI A CHANGÉ ➡

La communication entre les services de police de l'île s'est améliorée. Terminée l'époque ayant vu des aberrations du type « conventions entre Sécurité Publique et Police Aux Frontières » comme si ces deux directions étaient des administrations totalement étrangères l'une de l'autre. Dans les faits, les relations entre services sont désormais plus fluides.

Les moyens matériels arrivent. Même si cette réforme, comme dit précédemment, se fait à moyens constants, force est de constater qu'avec un interlocuteur unique en contact direct avec la D.G.P.N. les besoins semblent être mieux entendus.



La fin d'année 2020 aura donc vu, entre autres, la rénovation des locaux du S.T.P.J. et de la Sécurité Publique à Mamoudzou, ainsi que l'arrivée de nouveaux véhicules.

Là encore, la D.T.P.N. aura permis, grâce à la **mutualisation des moyens**, l'équipement de ses véhicules police par la cellule mécanique auto du S.T.P.A.F.

En opération, tous les services de la D.T.P.N. sont mobilisés, et c'est désormais sans difficulté que des effectifs de la P.A.F. viennent régulièrement renforcer les collègues de Sécurité Publique. À titre d'exemple, les effectifs du G.A.O. de la P.A.F. ont bénéficié de formations en maintien de l'ordre et ont été à même d'intervenir en soutien de la C.D.I. en septembre 2020 à l'occasion de violences urbaines. Ce soutien est évidemment réciproque, des unités de Sécurité Publique étant présentes sur certaines opérations de la police aux frontières ces derniers mois.

Enfin, il est à noter un dernier exemple de réussite en matière de coopération. Début novembre, une grève du service des transports maritimes assurant la liaison entre Petite Terre et Grande Terre a impacté la mobilité des services. La réactivité de la D.T.P.N. a cependant permis la mise en place rapide de navettes effectuées par la brigade nautique du S.T.P.A.F. et cela, au bénéfice des unités et des collègues devant prendre leur service ou rentrer chez eux.

➡ CE SUR QUOI NOUS RESTERONS VIGILANTS ➡

Si après une année d'expérimentation nous sommes déjà à même de constater des améliorations, il n'en demeure pas moins que certains aspects de la D.T.P.N. n'ont pas encore pu être éprouvés.

C'est le cas notamment en **matière d'avancement**. Ce volet relatif à la carrière des effectifs de l'île n'a pas été abordé en 2020 et de nombreuses interrogations demeurent quant à son déroulement futur. En effet, la dotation de postes à l'avancement dédiée à la D.T.P.N. demeure la grande inconnue; Il en va de même des conditions de répartition de celle-ci. Autant de sujets sur lesquels **le bureau départemental UNITÉ SGP POLICE restera mobilisé**.

En second lieu, **la question de la mobilité reste en suspens**. Les changements de filières demeurent l'exception et si des contingences légitimes peuvent présider à cet état de fait, celui-ci n'a pas vocation à s'installer dans la durée. La mise en place de la D.T.P.N. pourrait également être l'occasion d'améliorer le volet mobilité des fonctionnaires sur l'île, c'est en tout cas la position de **notre organisation syndicale qui reste en attente du décroisement des filières**.

En conclusion, si une année peut paraître trop courte pour tirer un bilan exhaustif de l'implantation de la D.T.P.N. à Mayotte, certaines grandes tendances peuvent déjà se dégager.

Des synergies ont vu le jour, la communication et l'utilisation des moyens ont été rationalisés et une création de lien semble apparaître entre les unités. Cette impression de faire partie d'une seule entité qui s'est développée au cours des derniers mois, à l'occasion d'opérations communes ou de renforts ponctuels, pourrait perdurer dans le temps. Pour cela **de vraies perspectives de mobilités doivent pouvoir être offertes aux collègues** et une réalisation juste et équitable des travaux relatifs à la prochaine campagne d'avancements devrait également permettre d'y contribuer.



ZONE EST



Stéphane MORISSE
Secrétaire National Délégué
Zone EST

Cartes des Commissariats menacés de disparition :

Crédit «L'EST RÉPUBLICAIN»

LES COMMISSARIATS menacés de disparition

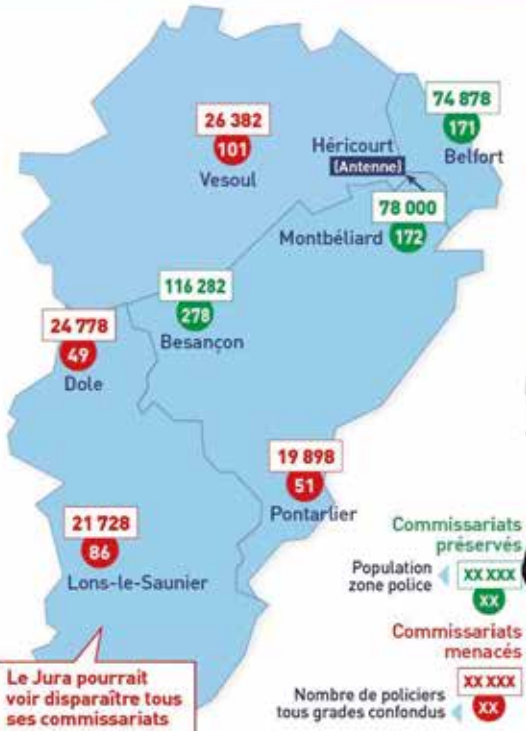
EN LORRAINE

LES COMMISSARIATS menacés de disparition

EN FRANCHE-COMTÉ



L'EST République Vosges RL



L'EST République Vosges RL



Livre blanc de la Sécurité Intérieure Organisation territoriale des forces de sécurité intérieure Pour UNITÉ SGP POLICE-FO « zone est », C'est non à toute fermeture de commissariat !

Mais quelle mouche a bien pu piquer la presse locale de la zone EST ?

Cette dernière sans crier gare, s'est subitement emparée du livre blanc de la Sécurité Intérieure, près d'un mois après sa publication, pour ne retenir qu'une seule proposition sur les 200 qu'il contient.

Tout est parti de « Vosges Matin » qui, le 14 décembre dernier, faisait sa « Une » en titrant « **Commissariats sur la sellette** ».

Selon l'interprétation du journaliste, reprise en boucle sur la zone, **12 commissariats en Lorraine et 4 en Franche-Comté pourraient disparaître** si le Ministère de l'Intérieur retenait la proposition du livre blanc visant à relever de 20 à 30 000 habitants, le seuil à partir duquel le territoire ne serait plus confié à la Police mais à la Gendarmerie (entre 30 et 40 000 habitants, attribution à la force la mieux adaptée aux caractéristiques de ce territoire et au-dessus de quarante mille habitants principe de compétence de la Police Nationale).

Toujours selon le quotidien local, « la Meuse (55) et le Jura (39) n'auraient même plus un seul commissariat dans leur département ».

Il faut rester vigilant mais ne pas générer de l'inquiétude pour autant...

À ce jour, bien que cela suscite une vive émotion au sein des effectifs de police visés, il faut être clair, **il n'y a aucun projet de fermeture de commissariat.**

Dans le contexte actuel, il serait inopportun, très peu judicieux, d'évoquer d'éventuelles fermetures, nous ne pensons pas que notre Ministère ait intérêt à la faire. Il faut rester vigilant mais ne pas générer de l'inquiétude pour autant.

Des livres blancs, il y en a eu avant et il y en aura après...

Le livre blanc de la Sécurité Intérieure est un document de travail dans lequel figure un ensemble de propositions amenées à être retenues ou pas.

Le Ministère de l'Intérieur cumule ce type de recueil : Il y en a eu avant celui paru en novembre dernier et il y en aura après.

Dans celui édité en 2020, l'organisation territoriale des forces de sécurité ne constitue qu'un micro-aspect du document (3 pages sur un total de 332). Il est par ailleurs indiqué sur cette thématique que le ministre conserve la faculté de s'écarter des principes de seuil de population.

L'ensemble du livre blanc de la Sécurité Intérieure se penche sur le continuum sécurité en général et plus principalement :

- **Le rôle des maires et de la police municipale**
- **Les acteurs privés de la sécurité**
- **Le renforcement du lien avec la population**
- **Le rôle des Préfets**

Avant d'évoquer d'éventuelles ou hypothétiques fermetures de commissariats, **il faudra d'abord se pencher** sur ces items, mais aussi comme le préconise le livre blanc, **sur les missions périphériques qui éloignent le policier et le gendarme de leur cœur de métier** (gardes de détenus hospitalisés – IPM – gardes-préfecture – transferts et extractions judiciaires...).

Au préalable, la Police Nationale devra également faire sa mue et engager une véritable restructuration pyramidale et déconcentrée en s'appuyant sur les filières métiers. Alors que notre ministère se dit proactif pour mener

une véritable politique pour lutter contre les Risques Psychosociaux et les suicides, il serait paradoxal d'initier une politique de délocalisation dont la finalité ne serait que comptable.

Sur le plan humain, la fermeture d'un commissariat est traumatisante, elle impacte des familles complètes et n'est pas sans conséquence...

Pour ceux qui en ont connu, la délocalisation a généré d'importantes conséquences sur la vie familiale des fonctionnaires conduisant à de nombreux divorces.

La parole de l'état à travers les déclarations des autorités préfectorales : un engagement à respecter.

L'ensemble des Préfets a tenu un discours sans ambiguïté en réaction aux articles de presse parus sur le sujet : **à aucun moment l'éventualité de fermer des commissariats n'a été évoquée par le Ministre DARMANIN, précisant même qu'il n'y avait pas de sujet.**

Cette parole des autorités préfectorales, représentant l'État dans les territoires, doit engager ce dernier.

Une opposition déterminée à tout projet de fermeture de commissariat : UNITÉ SGP POLICE-FO mobilisé.

Si des projets de fermeture de commissariats devaient être décidés, l'administration devrait s'attendre à une forte opposition de l'ensemble des personnels concernés, des élus d'ores et déjà sensibilisés, mais aussi de la population dont il ne fait aucun doute, contrairement à ce que certains voudraient laisser penser, qu'elle est très attachée à sa Police.

Si sur l'ensemble du territoire national, les forces de sécurité étaient redéployées sur la base des critères définis dans la proposition du livre blanc de la Sécurité Intérieure de novembre 2020, ce sont des milliers de fonctionnaires et autant de familles qui seraient contraints de prendre la valise avec dans certaines régions, un éloignement avoisinant la centaine de kilomètres.

Aujourd'hui, en matière de sécurité, l'expression « déshabiller Pierre pour habiller Paul » n'est plus permise.

UNITÉ SGP POLICE-FO « Zone EST » est d'ores et déjà mobilisé et ne lâchera rien dans la défense de vos intérêts.



Didier MARTINEZ
Secrétaire Régional
Occitanie Pyrénées



Les enjeux du Beauvau de la Sécurité

L'annonce du Beauvau de la Sécurité a suscité beaucoup d'espoirs auprès de nos collègues, au terme d'une année éprouvante à bien des égards.

Bien sûr la crise sanitaire, laquelle a nécessité d'être gérée par les forces de l'ordre sous tous les aspects du respect de confinement, couvre-feu, mais aussi subie par des personnels largement impactés eux aussi.

Dans le même temps, les manifestations demeuraient, avec à la clé, l'engagement de forces de sécurité dans des proportions amplifiées, afin de contenir des **exactions, hostilités et une violence qui n'a cessée de croître**. Les lobbies anti-flics n'ont eu de répit d'alimenter les réseaux sociaux d'intox, de fakes et d'appels à rassemblements contestataires et offensifs à l'encontre de la police.

Une année noire, une de plus, pour **terminer sur cette espérance d'une table ronde et l'opportunité d'une LOPSI enfin à la hauteur des enjeux nécessités par notre corporation, en pleine crise.**

Soutien, reconnaissance, réponse pénale, fermeté et réalité des sanctions, prise de conscience de nos élites d'une situation insupportable pour nos collègues, voici l'essentiel des attentes exprimées depuis si longtemps.

Bien entendu **les mutuelles, les transports, les cycles, le social, viennent compléter autant d'exigences qu'il conviendra absolument de satisfaire.**

Un immense chantier qui ne devra pas décevoir et dont UNITÉ SGP POLICE, à l'initiative depuis des mois, a œuvré pour aboutir à la concrétisation, rapidement suivi par d'autres partenaires davantage préoccupés par la récupération d'une communication démagogique que par la construction et l'élaboration d'un projet objectif, cohérent et opportun pour la corporation.

Soutien, reconnaissance, réponse pénale, fermeté et réalité des sanctions

Qu'à cela ne tienne, nous sommes prêts, confortés dans nos argumentaires par les contributions de nos collègues de tous services, dans le parfait

respect de leur ressenti et l'expression de leur malaise et leur désarroi actuel.

À leurs côtés au travers des épreuves et dans toutes les phases des négociations engagées, les départementaux et délégués locaux d'UNITÉ SGP POLICE auront à cœur de les informer et développer les mises en œuvre des conclusions de ce Beauvau de la Sécurité.



HAUTE-GARONNE



Christophe MARIN
Secrétaire Départemental
Haute-Garonne



Toulouse, à la recherche de visibilité et perspectives

La Haute-Garonne et ses circonscriptions de Toulouse et Saint-Gaudens sont en pleine réforme structurelle, de vaste ampleur, lancée depuis plusieurs mois et dont l'aboutissement a nécessité **une implication et une détermination constantes des équipes locales UNITÉ SGP POLICE.**

La configuration atypique de Toulouse a mis à jour la problématique logistique et immobilière, totalement inadaptée, dont l'adaptation nécessite une période de transition délicate pour les personnels, face à un projet structurel national qui s'est parfaitement transposé dans d'autres sites mais très compliqué dans le contexte de la ville rose, toujours dans l'attente de la concrétisation d'affectation d'une centaine de fonctionnaires courant 2021.

Le bureau départemental a lancé les initiatives d'élargissement du régime binaire, le maintien de nombreux horaires hebdo, et la répartition la plus cohérente et la moins préjudiciable possible pour les personnels, au terme d'une longue période de stress, d'incertitudes et d'inquiétude quant à leur devenir.

Nonobstant, d'autres évocations de plus en plus pressantes suggèrent une extension de la zone Police de la métropole, avec une montée en puissance conséquente des circonscriptions sous couverture «police» et donc **de futurs réajustements et adaptations des sectorisations nouvellement actées.**

Si les perspectives sont séduisantes, là encore le projet de transition s'avère difficile à mettre en œuvre.

La configuration atypique de Toulouse a mis à jour la problématique logistique et immobilière

Ce début d'année 2021 est donc particulièrement éprouvant, tant dans le contexte sanitaire que social et opérationnel pour **nos collègues qui aspirent au plus vite à trouver une stabilité et des conditions**

de travail satisfaisantes, alors même que de nombreux clusters impactent régulièrement des services, ajoutant l'anxiété à l'impatience.

UNITÉ SGP POLICE 31 s'investit pleinement dans la lourde tâche de garantir rapidement visibilité et perspectives pour les personnels en plein désarroi.



Céline PEGARD
Déléguée Zonale PATS
Ouest



Delphine MONCHY
Déléguée Zonale PATS
Hauts-de-France



Agent d'accueil, Un professionnalisme nécessaire et indispensable

« Agent chargé d'accueil, d'information et de soutien », un métier du service public à part entière !

L'agent d'accueil reflète avant tout la « vitrine » de notre institution. **Il est le 1^{er} interlocuteur** auprès duquel s'adressent les usagers qui poussent la porte d'un hôtel de police, d'un commissariat de secteur ou d'un bureau de police de proximité.

La mission principale de l'agent d'accueil est bien évidemment d'assurer quotidiennement l'accueil des usagers au sein des services opérationnels de la Police Nationale, mais pas seulement...

En effet, **l'agent d'accueil exerce un métier aux missions très variées** ! L'agent doit savoir notamment orienter la population vers les services compétents, établir les déclarations des mains courantes des usagers, faire signer les contrôles judiciaires, renseigner et tenir à jour les différents tableaux et registres relatifs au logiciel d'accueil et à l'activité judiciaire, recevoir les demandes de votes par procuration ou encore contribuer à la diffusion d'informations auprès des usagers (recrutement, opérations tranquillité vacances...), gérer les objets trouvés et les déclarations de perte, mais aussi prendre en considération les appréciations des usagers sur le cahier de doléances et parfois savoir parler plusieurs langues par exemple...

Ce métier d'accueil du public et d'assistance aux victimes, requiert beaucoup de polyvalence, disponibilité (semaine, week-end...), une présentation soignée ainsi que le sens de la discrétion et de l'écoute afin de pouvoir prendre en compte un public parfois difficile (victimes, contrevenants...).

Mais ce métier bien qu'il soit humainement très riche et varié **n'est pas sans risques...**

Rappelons que l'agent d'accueil est souvent un personnel administratif de catégorie C, exposé lui aussi aux risques du métier comme tous ses collègues actifs : agressions verbales et physiques, attaques à l'arme blanche, attentats... les usagers ne font pas le distinguo entre un personnel administratif ou actif qui travaille au service de la population dans un service de l'État dénommé POLICE NATIONALE.

Selon les Circonscriptions de Sécurité Publique (CSP), le service d'accueil peut être composé d'un chef de secteur, de policiers actifs ou réservistes (CEA), de policiers adjoints (ADS), de citoyens volontaires et d'adjoints administratifs. Cette mixité n'exclut pas les conditions de travail inégalitaires au sein d'un même service. Par exemple, bien souvent les adjoints administratifs **ne sont pas dotés de gilet pare-balles malgré les risques liés au contexte Vigipirate**.

Aussi, force est de constater **une grande disparité concernant l'aménagement sécurisé des locaux** :

➡ Absence de bouton d'alarme silencieuse
➡ Vitres blindées

➡ SAS de contrôle
➡ Mobilier fixé au sol...

➡ Normes des bat-flancs

Bien que tous les effectifs de la Police Nationale soient soumis au respect de la « Charte d'accueil », **une formation spécifique à l'accueil du public et aux gestes d'auto-défense ne sont pas pour autant dispensés aux adjoints administratifs** contrairement aux effectifs actifs formés en École Nationale de Police (ENP).

Dans le cadre de la substitution des postes CEA/Administratifs, les usagers franchissant le seuil d'un service de police seront de plus en plus accueillis dans les années à venir par des personnels administratifs. Afin de renforcer l'attractivité de ces postes, ces derniers contenant des fonctions dont le niveau de responsabilité est le plus important, sont classés en groupe RIFSEEP 1 et sont éligibles à la NBI en fonction des services.

Les missions de l'agent chargé d'accueil, d'information et de soutien sont un réel appui quotidien tant pour les services opérationnels que pour les usagers.

UNITÉ SGP POLICE PATS regrette que certains Chefs de service ne prennent pas en compte les risques encourus par les agents d'accueil et refusent ou n'estiment pas devoir aménager les locaux pour que les personnels puissent travailler en toute sérénité.

La crise sanitaire que traverse notre pays n'a fait qu'aggraver les choses et, outre le risque sanitaire et de transmission du virus par un « plaignant », les menaces et agressions verbales voire physiques n'ont cessé de progresser.

Si de bons « élèves » existent et nous pouvons les féliciter, d'autres traînent encore des pieds comme vous pourrez le voir sur les photos.

UNITÉ SGP POLICE PATS veille à la valorisation, la reconnaissance et la sécurisation de ce métier au travers de ses nombreuses actions portant sur les moyens matériels, logistiques et immobiliers, droits à la formation, et à l'évolution de carrière (avancements, mobilités, NBI généralisée...).

UN DOSSIER ABORDÉ LORS DU BEAUVAU DE LA SÉCURITÉ.





UN PROJET QUI EN CACHERAIT UN AUTRE ?

Début Janvier 2021, la Direction Centrale prenait la décision d'informer le personnel de la CRS 8 qu'elle envisageait de « sortir » la 08 de l'UCFM (Unité de Coordination des Forces Mobiles) pour en faire une Unité d'Intervention Rapide.

Au moment même où se lançait le « fameux » Beauvau de la Sécurité, moment d'ouverture, d'échange et de dialogue social affirmé, la **Direction Centrale des CRS, en catimini, travaillait sur son projet en tenant à l'écart les représentants du personnel.**

Comme pour bien des sujets, tout cela s'apprécie à l'aune de la forme employée et du fond du projet.

Sur la forme, une évolution notable est à souligner. La culture du dialogue social était jusqu'à présent affirmée au sein de la « maison » CRS et quand sujet il y avait, cela s'accompagnait d'un échange avec les organisations syndicales qui à l'occasion donnaient leurs avis, amendaient et contre-proposaient si besoin était.

Une juste reconnaissance de leur savoir et de leur expérience pour ensemble défendre la maison CRS.

Las, concernant le projet de la CRS 8, tout se faisait dans l'entre-soi de la DCCRS accompagné de collaborateurs « émérites » et aboutissait sur le projet présenté sur papier glacé et à grands coups de communications.

Toujours sur la forme, comment peut-on demander à des personnels de se positionner sur un choix les engageant dans leur équilibre familial sans être capable de leur fournir un minimum de garanties écrites.

Beaucoup de promesses, beaucoup d'incantation et vu le chemin employé, sans doute beaucoup de réveils difficiles pour les collègues.

Sur le fond, le projet ne correspond à aucun besoin particulier et surtout « vend » une amélioration de la capacité de réaction de cette nouvelle unité alors que **l'essence même des Compagnies CRS est la réactivité, la mobilité et la disponibilité.**



Vu par UNITÉ SGP POLICE, ce projet stigmatise l'engagement de toutes les autres unités dont l'action est reconnue, encore plus depuis 2015, sans qu'à aucun moment, elles n'aient été amenées à faire défaut à la moindre sollicitation.

L'opposition du secteur CRS d'UNITÉ SGP POLICE-FO n'est pas le fruit d'une idéologie prônant l'immobilisme, car en la matière, depuis 30 ans, l'univers des CRS a considérablement évolué.

Pour UNITÉ SGP POLICE, seule l'élévation du niveau moyen de toutes les unités CRS peut être considérée comme une plus value pour l'institution CRS.

Garantir aux autorités d'emploi sur tout le territoire national, un même niveau de compétences, un savoir faire assurant le principe même du maintien de l'ordre républicain, voilà l'ambition attendue d'une réforme.

En l'espèce, le projet porté par la DCCRS, ne correspond en rien à ces attentes, ce serait même tout le contraire.

Du prosélytisme à l'état brut pour transformer une compagnie CRS en un « SWAT » à la Française...

Mais surtout, et c'est bien là le drame, un amateurisme édifiant tant dans la vision opérationnelle que dans la gestion des droits des personnels....

Destinés à être les « urgentistes » du MO, nos collègues seraient engagés sur toutes les situations « à fort engagement »... Sauf qu'à la lecture du seul document présenté par la DCCRS, à savoir un « Powerpoint », le MO passe déjà en seconde position des missions, priorité aux VU...

Sachant que sitôt l'annonce faite, le PP n'entend pas les laisser intervenir sur la plaque parisienne et que leur projection serait limitée à un rayon de 300 kms.

Donc une fois passées toutes les phases d'entraînement et sans doute de démonstration (faudra bien vendre le produit), quel sera le secteur d'emploi de la CRS 8 ??

Ou alors, le but servi par cette annonce est ailleurs ?

Revient de manière immédiate à nos esprits cette volonté de sédentariser les CRS en zone, ce qui indubitablement conduirait à la multiplication des « FAR »

Qu'en sera t il de toutes les autres compagnies ?

Dans le même temps, depuis le début de l'année, plus de six compagnies ont déjà subi des « déneutralisations », montrant l'exceptionnel niveau d'engagement des unités, montrant également l'incapacité de la Direction Centrale de s'opposer et défendre une juste répartition missionnelle.

Pour UNITÉ SGP POLICE, seul un retour des unités à un effectif permettant la sécabilité permettra de retrouver la sécurité des personnels sur les missions d'une part et d'autre part de pouvoir absorber l'intensité des missions.

Et plutôt que de vouloir à cor et à cri vouloir innover par un projet fumeux, il serait opportun d'utiliser ce qui existe déjà.

Les SMS mériteraient d'être utilisées bien plus qu'elles ne le sont actuellement et devraient être intégrées dans des missions leur permettant d'apporter plus de sécurité aux unités engagées sur le terrain.



En conclusion, les compagnies CRS ont toujours su évoluer et continueront à le faire sans aucun doute mais de façon homogène et avec une juste répartition des missions entre elles.

Alors que nous enchaînons les conflits sociaux les uns après les autres, prendre le risque de changer l'organisation des CRS reste un risque important.

Nul doute que le temps livrera son verdict.



Dalila BOUDADA
Délégue Nationale
Secteur Social



BIENVENUE SUR LE SITE PRIVILEGES

Unissons nos forces, tous ensemble ne faisons qu'un, afin d'obtenir le meilleur pour chacun d'entre nous.

Nous devons faire du secteur social une partie intégrante de notre organisation syndicale, par des actions concrètes bénéficiant à l'ensemble des adhérents.

Il a été décidé en mars 2020 de lancer **le site PRIVILEGES**, en pleine crise sanitaire, afin de t'apporter un service de qualité et un accès à des offres et des réductions à des tarifs compétitifs. Ce site te permet de réaliser des économies et de te donner du pouvoir d'achat.

Très soucieuse de te donner entière satisfaction, toutes nos offres sont négociées avec différents prestataires incluant des exclusivités accordées à nos seuls adhérents.

En confirmation de ton inscription sur le site PRIVILEGES, tu seras régulièrement alerté via les différents réseaux sociaux (Instagram, Facebook...) des nouvelles offres et remises pouvant aller **jusqu'à -80%** sur certains produits.

Service de qualité et satisfaction sont mes priorités. N'hésites pas à me contacter par email, je répondrai à toutes tes questions (dalila.boudada@unitesgppolice.com).

Gratuit ! Notre site PRIVILEGES s'adresse à tous nos collègues policiers et administratifs et son accès est réservé aux adhérents de notre organisation syndicale. Nous t'invitons à nous rejoindre au plus vite.

Pour les **adhérents UNITÉ SGP POLICE**, n'hésitez plus une minute, allez vite consulter notre site et vous inscrire afin d'avoir accès aux services autour de différentes thématiques proposées (loisirs, sport, culture, assurance, courtiers, séjours, électroménagers, logements, déménagements ...).

Plus encore, cette liste de services multiples est enrichie régulièrement avec de nouvelles offres et de nouveaux prestataires.

Outre les privilèges se trouvant sur le site, si tu as des besoins particuliers, tu peux nous contacter et nous faire remonter tes attentes. Nous saisisons notre réseau de prestataires afin de répondre au mieux à ta demande et en faire profiter l'ensemble des adhérents.

L'année 2020 a notamment été marquée par un **contrat d'exclusivité avec AUTOVISION**. Ce partenariat vaut sur l'ensemble du territoire national et te permet d'effectuer un contrôle technique à un tarif préférentiel et une contre visite pour 15 euros.

Il te suffit de présenter une attestation d'adhérent pour bénéficier de cette offre. De plus, tu trouveras sur le site PRIVILEGES une cartographie t'indiquant les points AUTOVISION se trouvant sur ton secteur d'activité ou à proximité de ton lieu d'habitation.

Cher(e) collègue n'hésite pas à nous faire part de propositions permettant d'améliorer le site PRIVILEGES et de **partager tes bons plans**. Ces derniers seront étudiés et publiés après validation sur PRIVILEGES afin d'en faire bénéficier un plus grand nombre.

Enfin, je reste à ta disposition et à ton écoute pour t'accompagner, répondre à tes attentes et faire du secteur social une priorité.



Privilèges
UNITÉ SGP POLICE - FSMI FO

<https://unitesgpprivileges.com/>



Sébastien WATOTIENNE
Délégué National
en charge des ADS

ADS / CADETS / POLICIERES ADJOINTES : Un 1^{er} BILAN

Lors des élections professionnelles de décembre 2018, UNITÉ SGP POLICE est devenu le SYNDICAT MAJORITAIRE de notre institution.

Au-delà de la victoire dans le Corps d'Encadrement et d'Application (C.E.A) les collègues A.D.S ont également voté massivement pour UNITÉ SGP POLICE.

Obtenant 48% des suffrages, UNITÉ SGP POLICE est devenu le Syndicat Majoritaire chez les A.D.S et un acteur incontournable tant nationalement, qu'en zone avec 13 CCP sur 14.

En 2018, UNITÉ SGP POLICE avait constitué un cahier revendicatif basé sur des idées simples, cohérentes.

Nous sommes en janvier 2021 et on peut légitimement s'interroger :

- Sur le travail accompli.
- Sur le travail dégrossi.
- Sur le travail qui reste à accomplir.

Cette introspection sur notre engagement à vouloir valoriser les A.D.S. doit aussi prendre en compte l'épisode historique de la COVID-19 qui a amené à batailler sur d'autres sujets et amener d'autres réflexions.

La complexité de l'emploi des ADS nécessitait une refonte des textes. UNITÉ SGP POLICE a participé à de très nombreuses réunions de travail qui ont abouti à la nouvelle circulaire d'emploi de janvier 2020. Des nouvelles notions telles que :

- La permutation
- La mutation dérogatoire
- La mobilité au renouvellement du contrat

Ainsi que la prise en compte :

- Du statut de travailleur de nuit pour les A.D.S. exerçant la nuit
- Du suivi médical pour les A.D.S. exerçant la nuit ont été inscrites dans cette circulaire



Le changement d'appellation en POLICIER ADJOINT est pour notre organisation une reconnaissance de l'engagement de ces jeunes. Revendiqué depuis 2006, relancé régulièrement depuis, c'est en 2020 que notre organisation a réussi à la faire inscrire dans la loi Sécurité Globale. L'article 27 est en stand-by à cette heure. Ce changement d'appellation doit être accompagné d'une revalorisation salariale

Nous sommes convaincus que ce changement est nécessaire.



Ce changement au quotidien ne va rien révolutionner, il va juste donner de la lisibilité à l'engagement de ces jeunes en cas de reconversion dans le privé. Dire que « j'ai été Policier Adjoint » à la place d'Adjoint de Sécurité donne du sens, donne de la crédibilité.

Le Secteur ADS/Cadet a été, lors de la première période de confinement, force de proposition concernant les cadets de la République. UNITÉ SGP POLICE a été l'organisation syndicale qui a demandé à l'administration de **faire sortir les Cadets de la République plus tôt** afin qu'ils puissent bénéficier du statut d'A.D.S. plus tôt et ainsi gagner mieux leur vie.



Lors de l'Etat d'urgence sanitaire, UNITÉ SGP POLICE a sollicité auprès de l'administration **le maintien d'une année exceptionnelle des A.D.S dans les services.** Au-delà du maintien opérationnel des services, ce dispositif a permis à des A.D.S qui allaient se retrouver au chômage de rester une année supplémentaire et ainsi préparer ou continuer à préparer au mieux leur reconversion.



Le Secteur ADS/Cadet a également bataillé pour obtenir **le maintien des Repos de Pénibilité de Services des collègues qui devenaient Gardien de la Paix ainsi que de leurs Heures Supplémentaires.**



Les chantiers en cours sont légions comme par exemple **la Valorisation des Actes de courage et de dévouement**. UNITÉ SGP POLICE a déjà alerté l'Administration sur ce sujet.



L'Administration considère que les actes de courage qu'accomplissent nos collègues lors de missions de Police ne méritent ni RECONNAISSANCE, ni CONSIDERATION.

UNITÉ SGP POLICE fera des propositions afin que nos collègues soient récompensés comme il se doit.

Notre organisation syndicale revendique depuis 2010 **la création d'une voie d'accès spécifique**, une voie d'accès professionnelle car nous sommes convaincus que nos collègues acquièrent des compétences, des capacités qu'il serait dommage de voir partir ailleurs.

Il est inquiétant de voir une Administration arc boutée sur des principes de concours alors que le livre blanc parle de recrutement sur titre. Les Commissaires seraient-ils mieux que les Gardiens de la Paix ?

Nous pouvons aussi regretter la fin des concours internes et externes aux dates différentes qu'il y avait auparavant Avant la signature du PROTOCOLE 2008 que seul Alliance a signé.

UNITÉ SGP POLICE va profiter du LIVRE BLANC pour faire des propositions fortes, des propositions cohérentes concernant la voie d'accès professionnelle.



Enfin, en tant qu'Organisation Syndicale responsable, on doit aussi se projeter.

Pour UNITÉ SGP POLICE il ne faut rien s'interdire concernant ces jeunes collègues qui s'engagent au service des autres.

Ne rien d'interdire ne veut pas dire démagogie bien au contraire mais plutôt amener une réflexion équitable, juste et bienveillante envers eux.

Fidèle à son engagement de ne jamais rien lâcher, **UNITÉ SGP POLICE** saura continuer à se positionner dans l'intérêt de tous.



LE DÉPARTEMENT DU VAR EN ACTION !

En progression constante en termes d'adhésion, le bureau départemental du Var UNITÉ SGP POLICE acquiert la confiance de plus en plus de collègues depuis 2015, année où le nouveau bureau a repris en main le département.

L'équipe est notamment composée de Julien VENTRE, Secrétaire Départemental et Régional Adjoint PACA, Sonia HMIMOU, Secrétaire Départementale Adjointe, Thierry MIRA, Trésorier Départemental en charge du district de Fréjus et de Draguignan, Garry VACHER, Délégué en charge de la circonscription de Hyères-palmiers et du secteur division Est de Toulon (La Garde) et David LEFEBVRE, Délégué en charge de l'intégralité de Toulon.

Une équipe au plus proche des collègues, qu'ils appartiennent au CEA, à celui des Policiers Adjoints, des PATS ou des Cadets de la République, qui n'a d'ailleurs pas hésité, après les élections de 2018, durant les manifestations de gilets jaunes et d'étudiants, à reprendre la tenue pour aller renforcer les collègues sur le terrain.

Au cours des dernières élections professionnelles (décembre 2018), **UNITÉ SGP POLICE est resté majoritaire sur le département du Var** chez les gradés et gardiens avec un résultat de plus de 60/70 CEA par rapport au second syndicat. Concernant le CT et le CHSCT, qui regroupent tous les corps de la Police Nationale, y compris les administratifs, UNITÉ SGP POLICE l'a également emporté, d'une seule voix certes mais, contrairement aux autres syndicats, sans cumuler celles des commissaires ni celles des officiers. Malgré la création récente d'UNITÉ SGP POLICE PATS (2 mois avant les élections), ce sont près d'une

trentaine de PATS qui nous a fait confiance sur le département. L'équipe en place leur apporte aide et soutien au quotidien.

Le Bureau Départemental n'hésite pas à mouiller la chemise pour défendre les intérêts des collègues. Voici quelques exemples de dossiers pris en charge par cette équipe dynamique :

Les conditions de travail au TGI de Toulon...

Les collègues de l'unité du TGI mais également ceux de l'unité de transfert travaillaient dans des locaux vétustes et insalubres.

Fin 2017, le Bureau Départemental UNITÉ SGP POLICE, par le biais de son Délégué David LEFEBVRE s'est emparé du dossier, aidé par le Bureau National. Après avoir manifesté devant le TGI, saisi la Garde des Sceaux, après avoir été en audience avec le Service Administratif Régional de la cour d'Appel d'Aix-en-Provence, des travaux ont été réalisés en 2020 afin d'améliorer les locaux et donc les conditions dans lesquelles les collègues travaillent au TGI, dans l'attente de la construction de nouveaux locaux, commandée par le ministère de la justice. Au moment où nous écrivons ces lignes, suite à une audience avec le chef du Service d'Ordre Public, le mobilier a été évoqué et ce dernier est en cours d'acheminement.



Projet de réalisation du nouveau Commissariat de Police de Sanary-sur-Mer – Le néant à ce jour...

L'actuel commissariat de police de Sanary, dont les locaux exigus sont loués par la mairie, n'est plus adapté en termes d'opérationnalité.

Le SGAMI a opté pour un projet incompréhensible pour les délégués départementaux du Var. Celui de la construction du nouveau commissariat de police, toujours sur la commune de Sanary qui financerait l'ouvrage, sur un terrain rapidement inondé en cas de fortes pluies. Sanary étant très touristique l'été, l'accès à ce nouveau central étant réduit à deux axes, la circulation sera très certainement un vrai calvaire pour y entrer et en sortir. Ce commissariat enclavé et avec quasiment aucune place de stationnement pour nos collègues, dont la convention a d'ores et déjà été signée, n'a que deux intérêts, celui d'être financé par la commune et d'être neuf...

Pourtant, la mairie de Six-Fours-les-Plages, à deux kilomètres de Sanary, mettait à disposition du ministère une ancienne résidence qui nécessitait simplement de l'aménagement. L'atout de ce lieu résidait dans la mutualisation des services. En effet, les locaux auraient été partagés avec le CSU de la municipalité. De plus, sur le dernier étage de ce bâtiment, il y avait la possibilité d'installer des logements sociaux à disposition des policiers adjoints, d'administratifs ou de collègues en difficulté à un moment de leur vie, voire en période d'été, d'y loger les MNS présents pour la période estivale. La municipalité prenait à sa charge la réfection de ces logements pour les mettre à disposition. Elle proposait également de réhabiliter les anciennes cuisines de la résidence pour y installer un restaurant administratif.

Réforme sur les cycles horaires à la BAC jour.

Depuis plus d'un an, la BAC jour Toulon, actuellement en 4/2 sur un horaire de 12h30 – 20h40, sollicite la mise en place du cycle binaire en 11h08, avec comme horaires, 09h52 – 21h00, permettant la conciliation entre vie professionnelle et vie de famille.

La DDSP accepte le passage de la BAC jour en Binaire, mais à la condition que celle-ci finisse à 01h00.

La BAC Nuit couvrant la tranche 20h50 – 05h00, ce sont près de dix-huit équipages qui travailleraient entre 21h00 et 01h00, et le matin, il n'y aurait pratiquement aucune couverture en force de niveau 2 mis à part la SI.

Actuellement, le matin, la BAC jour Toulon est régulièrement décalée afin d'intervenir sur des cambriolages ou des vols à la tire commis sur la circonscription.

Le bureau départemental, soutenu par le bureau national, demande donc que la BAC jour travaille de 09h52 à 21h00 en cycle binaire afin que ces derniers puissent également profiter de leurs familles en obtenant un week-end sur deux.

Gestion de la Covid dans le Département du Var

Dernièrement l'administration a distribué des flacons de gel hydroalcoolique sur lesquels se trouvait une étiquette avec l'inscription « Requalifiée ». Une fois cette étiquette décollée, on découvrait une date de péremption allant jusqu'en... 2011 !

Devant les manques en moyens de protection (masques, gels hydroalcooliques...), nous avons fait un appel aux dons, et parmi ceux qui ont répondu présent, citons particulièrement une association de la fac de droit de Toulon qui a été particulièrement active. Il n'était pas question d'œuvrer pour UNITÉ SGP POLICE, mais pour la collectivité. Aussi, nous avons amené les donateurs à se manifester auprès de la DDSP pour que ce soit l'ensemble des collègues qui en bénéficie et pas seulement nos adhérents comme certains ont pu le faire...

Ces dons de masques et de gels, plus l'apport qui est venu par la suite de l'administration, ont permis aux collègues de ne pas manquer de ces moyens de protection.

Le scandale est qu'aujourd'hui (au moment de cet entretien), les collègues qui reçoivent du public, comme ceux des GAJ, ont dû fabriquer avec des morceaux de bois et du film alimentaire (achetés avec leurs propres deniers) des protections de fortune pour se protéger contre la propagation du virus.



photo du bureau de police de la Beaucaire à Toulon prise le 22/02/2021

À cela s'ajoute une hygiène très discutable des locaux, les sociétés de nettoyage ayant un contrat limité pour nettoyer tout un commissariat. La femme de ménage ayant un temps très restreint pour faire son travail privilégiera les zones visibles par le public, au détriment des zones où travaillent les collègues... Ainsi, certains collègues n'ont pas eu leur bureau nettoyé depuis des années et doivent faire le ménage eux-mêmes. Le ménage reste un problème récurrent sur ce département.



Mise en place des horaires variables, une réelle avancée pour les collègues

Dossier traité de A à Z par le bureau départemental d'UNITÉ SGP POLICE et validé par le DDSP de l'époque, le dossier des horaires variables a permis à de nombreux collègues CEA et PATS qui travaillaient avec une pause pouvant aller jusqu'à 2h00, de réduire cette dernière à une durée pouvant aller jusqu'à 45 minutes, minimum prévu par l'APPORT.

La difficulté pour de nombreux convoqués, travaillant en horaires hebdomadaires, pour répondre à une convocation a été l'un des arguments forts de notre proposition.

Les dossiers prenaient de plus en plus de retard et s'accumulaient. Donner la possibilité au fonctionnaire de réduire son temps de pause entre midi et deux par

exemple, permettait de convoquer ces personnes sur un créneau favorable, celui de la pause repas.

Un service pour la population intéressant pour le fonctionnaire.

Le 83, à la base de dossiers nationaux...

Enfin, n'oublions pas que le dossier de l'ASA mené par UNITÉ SGP POLICE, a été élaboré en grande partie par Jérôme TORTEY, à l'époque sur le 83, et qui aujourd'hui, est référent national au juridique. Jérôme s'est également emparé du dossier des primes de fidélisation des CRS.

La technicité de notre organisation syndicale est reconnue par l'administration et par nos collègues.

ÉCRIT PAR UN COLLÈGUE...



I LOVE AMERICA - Chroniques de Roadtrips par Pascal MARCHANT

Passionné des États-Unis depuis toujours, Pascal Marchant, Brigadier-Chef à la Police Aux Frontières de Lauterbourg (67) a publié un livre auto-édité de ses voyages au pays de l'Oncle Sam.

Son livre « I Love America - Chroniques de roadtrips » est le récit d'une succession de roadtrips qu'il a effectué sur plus de 20 ans avec son épouse aux quatre coins des USA.

L'ouvrage de 355 pages peut se lire d'une traite comme un roman, mais il peut aussi être grappillé d'une lecture ciblée sur telle ou telle autre destination comme un guide de voyage.

En ces temps moroses, cette invitation au voyage est la bienvenue, c'est un dépaysement total qui vous parle d'endroits mythiques (canyons, parcs nationaux, villes, musées, parcs d'attractions...), de références culturelles (musique, cinéma, comics...), de rencontres en tous genres, d'anecdotes souvent marrantes ou d'événements réellement vécus dans ce vaste pays aux multiples facettes.

C'est aussi pour une bonne cause : en achetant cet ouvrage, vous soutenez le combat mené par la Fondation ARSEP (Aide à la Recherche Contre la Sclérose en Plaques) à qui une partie des bénéfices issus des ventes est reversée.

Le livre est vendu 15 euros, il est disponible en librairies, en ligne ou en contactant directement l'auteur pour un exemplaire dédié à cette adresse : pascal.marchant.ecrivain@gmail.com

AVANTAGE SPÉCIFIQUE D'ANCIENNETÉ



Franck FIEVEZ
Secrétaire National
Secteur Juridique

L'année 2021 marquera un tournant dans ce que l'on peut appeler aujourd'hui le feuilleton de l'ASA.

En effet, l'arrêté du 3 décembre 2015 et la directive du 9 mars 2016, prévoient qu'**avant la fin de l'année soit réactualisée la liste des circonscriptions de sécurité publique (CSP) éligibles à l'ASA.**

À ce jour, le seul critère retenu est territorial, aussi la condition d'affectation d'un agent est interprétée trop strictement. Concrètement, les policiers et agents administratifs affectés dans des services spécialisés ou directions spécialisées, sont écartés du dispositif de l'ASA, quand bien même ils interviendraient ponctuellement ou non, dans un quartier difficile listé en ASA.

Pour autant l'actualité dicte parfois sa loi et devance les échéances.

Pour s'en convaincre, il suffit de constater les remous que provoquent les restructurations territoriales initiées et les modifications d'intitulés d'affectation administrative de certains agents, notamment dans certaines métropoles régionales, celle de Lille pour ne pas la citer.

Ces modifications reposent sur la réaffectation des agents, provoquant ainsi la perte du droit à l'ASA, excluant grand nombre d'agents affectés au sein d'unités à compétence départementale.

C'est précisément tout l'enjeu des prochains échanges, que nous appelons de nos vœux, afin de ne pas recréer des disparités entre agents affectés de manière opérationnelle ou non. Aujourd'hui un agent détaché de la CSP à la CDI de manière opérationnelle, perd le bénéfice de l'ASA par le truchement d'une régularisation de son arrêté d'affectation à cette même unité.

C'est la raison pour laquelle **notre organisation syndicale réclame un certain pragmatisme et le sens de l'équité.** Aussi nous exigeons la réécriture des textes, tout en incluant à minima, l'ensemble des unités départementales affecté dans le ressort géographique d'une CSP éligible à l'ASA.

Enfin, les discussions qui vont s'ouvrir avec l'administration, doivent bien évidemment porter sur **les critères d'éligibilité des services de police à l'ASA et sur les bases statistiques recensant les faits constatés de délinquance.** Actuellement, seule une moyenne pondérée de quatre critères (Délinquance de voie publique, violences urbaines, violences crapuleuses, outrages,) sert de calcul pour parvenir à un indice de délinquance rapporté aux effectifs de chaque CSP.

Ce système est trop complexe et doit être revu, afin de porter le nombre d'agents bénéficiaires de l'ASA au delà des 40000 actuels. **Notamment les agents qui sont affectés en région Ile-de-France.**

Notre organisation a déjà saisi le ministère ainsi que les parlementaires afin de proposer une nouvelle rédaction des textes.

Quant à **la prescription quadriennale**, depuis maintenant plusieurs mois, l'administration l'oppose systématiquement lorsqu'elle procède à la régularisation des dossiers des agents, y compris aux policiers disposant d'un jugement. Les services juridiques du ministère de l'intérieur considérant que ces jugements ne portent pas sur l'existence ou le montant de la créance.....**C'est inacceptable.**

Ce comportement est vécu par les policiers comme une injustice, ces derniers ont pourtant déjà été injustement privés de l'ASA pendant plus de vingt ans.

Pour toutes ces raisons **nous demandons :**



Le retrait de l'application de la prescription quadriennale



Le retour au bénéfice de l'ASA à l'ensemble de policiers affectés en région Ile-de-France



La réécriture des textes et l'ouverture du bénéfice de l'ASA à d'autres services que les seules CSP



Chers collègues et adhérent(e)s,

En ce début d'année, nous tenons à vous remercier pour votre soutien et le travail exceptionnel effectué par vos délégués et représentants PATS.

L'année 2020 a été difficile et 2021 commence avec de grands chantiers qui seront essentiels pour le devenir des personnels de soutien.

Mise à mal, notre institution a fait l'objet de bien des critiques. Sans aucune ambiguïté, nous soutenons les mesures qui permettront de voir avec discernement et justice rétablir la fierté que nous avons tous d'œuvrer au sein de la Police Nationale.

UNITÉ SGP POLICE PATS est partie prenante dans les débats du "Beauvau de la Sécurité", et nous porterons cette volonté d'UNITÉ et de reconnaissance en accord avec nos partenaires de la FSMI :

- Recentrage de la gestion RH par la DGPN
- Équité et justice sociale au sein de la PN (mobilité dérogatoire, prime de fidélisation, ...)
- Renforcement de la substitution au profit des catégories B et A pour un repyramidage réel
- Sécurisation des missions PTS (formation GTPI, autorisation du port d'une arme)
- Développement de l'accès à la catégorie B en PN pour les adjoints techniques

OUI, les personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés sont avant tout des membres de la famille POLICE sans lesquels aucun service ne pourrait fonctionner.

L'article consacré aux personnels d'accueil en est un exemple (voir p.14-15). C'est le fondement même de notre organisation.

PATS, CEA, ADS/Policiers Adjoints... Nous rassemblons !

Voilà 2 ans, UNITÉ SGP POLICE a créé un secteur dédié aux personnels de soutien.

Alors, démagogie ? Mirage éphémère pour les élections ?

Nous avons tout entendu, tant notre existence "dérange" tout le monde (l'administration, les autres OS, ...). Mais la réalité, c'est quoi ?

Aujourd'hui un syndicat "historique" PATS a décidé de suivre le même chemin... Avec 2 ans de retard...



Baisse de leurs adhésions ? Manque de délégués ? Comment surtout ne pas prendre en compte l'adhésion du SNAPATSI/ALLIANCE à la CFE CGC (confédération des cadres) alors que les personnels de soutien PN de catégorie C représentent 80 % des effectifs.... Tout est dit.... Nul doute que leurs adhérents sauront tirer les conclusions de cette mise sous tutelle. Une fois de plus, cette fusion se fera pour promouvoir les cadres actifs de la PN.

Peu importe. C'est surtout la confirmation que nous sommes dans le vrai et incontournables dans le paysage syndical. Quand certains raccrochent les wagons à la mauvaise locomotive, quand d'autres sont isolés....

L'UNITÉ reste notre force.

Nous sommes en avance et préparons les prochaines évolutions que nous impose la loi de transformation de la fonction publique... Méfiez- vous des contrefaçons !

« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible. » (Antoine de St Exupéry). C'est ce que nous nous efforçons de faire depuis 2 ans.

Notre volonté de voir reconnaître notre spécificité, nos missions, notre exposition aux risques encourus, ont fait que nous rassemblons aujourd'hui des milliers d'agents autour d'un message :

- **ACTION** : pour défendre vos revendications, vos conditions de travail restent notre priorité
- **RECONNAISSANCE** : travailler en PN doit être valorisé (mobilité, avancement, pénibilité, ...)
- **TRANSPARENCE** : la communication des informations et des résultats des négociations, sans langue de bois ou promesses "lunaires".
- **PROXIMITÉ** : vos délégués PATS et CEA sont là pour répondre à vos demandes au quotidien
- **SOUTIEN** : pour les agents en difficulté quelles que soient leur situation et leur appartenance syndicale

Cinq mots simples... Mais qui représentent pleinement le travail de nos délégués, nos actions, nos revendications et qui vous ont fait adhérer.

Nous sommes fiers d'avoir la chance de vous représenter car vous le méritez.

Soyez différents... Un grand merci à vous !



Louis-Guy DUBOIS
Délégué National
Secteur Coordination & FSMI



La prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles

La circulaire du 9 Mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles enjoint les employeurs publics de s'emparer de ce sujet.

- ➡ **80% des femmes** considèrent qu'elles sont **régulièrement confrontées à des attitudes ou décisions sexistes**
- ➡ **30% des femmes** ont déjà été **victimes de harcèlement sexuel** sur le lieu de travail.

Les employeurs publics ont un rôle déterminant à jouer dans le cadre de la grande cause du quinquennat pour l'égalité entre les femmes et les hommes; Cette circulaire interministérielle présente les 3 axes qui constituent la trame d'un plan de prévention et de traitement des violences sexuelles et sexistes qui doivent être mis en place dans les administrations.

Il s'agit de :

- **Prévenir ces violences** dans la Fonction Publique par le déploiement d'un plan de formation ;
- **Informier et sensibiliser** les agents sur les situations de violence et les acteurs à mobiliser ;
- **Traiter les situations de violence** par la définition et mise en œuvre d'un dispositif de signalement et de traitements de ces signalements ;
- **Accompagner, protéger** les victimes en sanctionnant les auteurs de ces violences.

Définitions des violences sexistes et sexuelles :

- ➡ **Agissement sexiste** : Nul ne doit subir d'agissement sexiste, défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. (Art 6 bis de la Loi de 1983 ou Art L1142-2-1 du Code du Travail)

Exemples : « Encore une qui a ses règles... », « Elle n'a pas un physique à faire ce boulot », « Tiens, tu n'es pas en jupe aujourd'hui ? », « Non mais tu es une femme, tu ne comprends rien », « Les femmes c'est la mort de la profession », « Pour une nana, c'est déjà super d'avoir eu ce poste »

➔ **Harcèlement sexuel** : Aucun salarié ne doit subir des faits :

→ Soit de harcèlement sexuel, constitué par des propos ou des comportements à connotation sexuelle répétés qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

→ Soit assimilés au harcèlement sexuel, consistant en toute forme de pression grave, même non répétée, exercée dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers. (Art 6 Ter de la loi de 1983 ou Art L1153-1 du Code du Travail)

Exemples : « Tu as mal au dos car tu fais trop de galipettes », « tu es bandante », « au concert, tu as montré tes seins ? », « je n'arrive pas à t'écouter, je suis en train de tomber amoureux », « pour ta titularisation, on peut s'arranger si tu es gentille »

➔ **Harcèlement environnemental** : (jurisprudence)

Depuis 2017, le fait de tenir dans un open-space des propos à connotations sexuelles répétés qui créent une situation dégradante, même s'ils ne visent personne en particulier, peut être considéré comme du harcèlement sexuel. « Le harcèlement sexuel peut consister en un harcèlement environnemental ou d'ambiance, où, sans être directement visée, la victime subit les provocations et blagues obscènes et vulgaires qui lui deviennent insupportables » (Décision de la Cour d'Appel d'Orléans du 7 Février 2017)

Exemples : « X, elle a de gros seins ! », « Tu la trouves baisable ? », « Elle a sûrement dû coucher »

➔ **Agression sexuelle** : Constitue une agression sexuelle toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise. (Art 222-22 du Code Pénal)

Exemples : main aux fesses, baiser forcé, mains sur les seins

➔ **Viol** : Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol. (Art 222-23 du Code Pénal)

Exemples : rapport sexuel imposé, fellation forcée

La Mise en Œuvre de la circulaire au sein du Ministère de l'Intérieur

- **Les cellules d'écoute** (STOP-DISCRIM, SIGNAL-DISCRIM et ALLO-DISCRIM) ont élargi leurs compétences aux signalements de violences sexistes et sexuelles.

Appel : 01.86.21.55.55

- **Le Ministère s'est étoffé en 2019 d'un nouveau plan de formation** portant sur la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, adapté en fonction du public ciblé (agents, encadrants, acteurs RH, référents égalité/diversité, représentant du personnel)

Début 2020, des formateurs internes occasionnels chargés de déployer ces formations sur le territoire ont été formés.

Un module de formation en ligne est accessible pour les agents du secrétariat général :

<https://eformation.sdrf.drh.interieur.gouv.fr/course/view.php?id=623>

UNITÉ SGP POLICE a toujours milité pour donner aux femmes la place qui était la leur au sein de notre ministère et s'est associé aux diverses démarches mises en œuvre.

Où, plus que dans la fonction publique cette égalité et cette diversité doivent-elles avoir lieu ?

Comment considérer aujourd'hui que les femmes puissent être cantonnées à certaines tâches ou ne puissent avoir un déroulement de carrière identique aux hommes, il y va du principe même de la Fonction Publique et de notre concept républicain.

C'est pourquoi UNITÉ SGP POLICE s'est investi dans les différents groupes de travail mis en place au sein de notre ministère et continuera à agir pour que cessent toutes formes de discriminations ou comportements « déviants ».

Il y va aussi de la responsabilité des Chefs de service qui, alertés de cette problématique éventuelle, se doivent d'agir et de tout mettre en œuvre pour la faire cesser.

Là aussi, notre institution, notre métier ne pourra s'en sortir que grandi dès lors qu'il sera exemplaire dans ce domaine comme il l'est dans tant d'autres.

UNITÉ SGP POLICE ne peut que s'inscrire dans ce combat pour la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.



Julien MONTET - Aviron Bayonnais

Bonjour Julien, peux-tu te présenter ainsi que ton parcours professionnel ?

Bonjour, originaire de Bayonne, j'ai 30 ans, je suis PACSÉ et j'ai un enfant.

Je fais de l'aviron depuis une quinzaine d'années et je suis membre de l'équipe de France depuis 13 ans.

Avant d'entrer dans la police, j'ai été menuisier pendant 8 ans. La lassitude de ce métier m'a fait réfléchir quant à mon avenir. Ma vocation depuis tout petit était de devenir policier. J'ai alors passé le concours d'ADS en 2016 puis celui de Gardien de la Paix en 2018, que j'ai réussi.

J'ai passé 2 ans à la DZRFN Sud-Ouest à Bordeaux, 6 mois en brigade de jour à Bayonne et 1 an à l'ENSAPN (École Nationale Supérieure d'Application de la Police Nationale) de Toulouse.

Je suis actuellement en école de police à l'ENP de Périgueux où je suis ma formation de gardien de la paix.

Peux-tu nous parler de ton parcours sportif ?

Après avoir fait du judo, du foot et du tennis, j'ai commencé l'aviron en 2004 à l'Aviron Bayonnais. J'étais à l'époque, dans la catégorie minime.

Je n'avais pas d'ambition mondiale ou olympique. Comme tous les adolescents, je pratiquais ce sport pour l'ambiance et le plaisir. J'envisageais même d'en faire juste un an.

Mais une amitié s'est créée, ce qui m'a fait continuer d'années en années. Mon goût pour l'entraînement et la performance s'est développé et 2 ans plus tard, je devenais champion de France cadet.

C'est à partir de là que j'ai eu des ambitions supérieures.

Un an après, je participais à mon premier championnat d'Europe puis championnat du monde en junior.

En 2009, suite à mon passage en senior, je me suis fixé comme objectif de participer aux Jeux Olympiques.

Aujourd'hui, c'est la seule compétition à laquelle je n'ai pas encore participé.

Tu fais des compétitions ? Quels sont tes résultats ?

Oui je fais de la compétition à haut niveau.

Sur le plan national, je suis 7 fois champion de France, 3 fois vice-champion et 4 fois médaillé de bronze.

Sur le plan international, j'ai participé à 9 championnats du monde et 6 championnats d'Europe.

J'ai également concouru à une dizaine d'étapes de coupe du monde.

J'ai participé à de nombreuses finales, sur lesquelles j'ai obtenu des 4^{ème} places et 2 médailles de bronze.



As-tu d'autres ambitions sportives et professionnelles ?

J'envisage de me qualifier aux Jeux Olympiques de Tokyo et pourquoi pas Paris.

Après 2 échecs (Londres et Rio) ce serait un aboutissement de carrière sportive d'y participer.

En 2019, lors des championnats du monde, j'ai terminé 9^{ème}, à une place du dernier quota qualificatif.

Cette performance fût dure à encaisser, mais il a fallu rebondir vite afin d'être en forme pour la régates de qualification Olympique qui été prévue en mai 2020 (2 quotas supplémentaires)

J'ai alors repoussé mon entrée en école d'une année pour pouvoir être disponible à 100% jusqu'à cette régates de rattrapage.

Mais malheureusement, avec la crise sanitaire, toutes les compétitions ont été annulées.

J'ai dû alors faire un choix : entrer en école de police et entamer ma formation de gardien de la paix, ou alors repousser d'une année supplémentaire ce projet professionnel sans savoir comment allaient se dérouler les prochains mois sur le plan sportif.

J'ai décidé de me consacrer pleinement à ma scolarité et donc de mettre de côté l'aviron durant 8 mois.

Je continue tout de même à m'entraîner le soir après les cours et les week-ends mais je ne participe à aucune compétition internationale ou aux sélections nationales tant que je suis en école.

Quelles sont les contraintes que tu as pu rencontrer, notamment pour t'entraîner ? Arrives-tu à concilier travail et activité sportive sans souci ?

Les sportifs de haut niveau dans la police nationale peuvent prétendre à un aménagement du temps de travail, à savoir 70% d'absence pour pouvoir s'entraîner ou participer à des compétitions.

Donc, oui, il est possible de concilier travail et activité sportive sans problème tant que les résultats sont là.

Mais lorsque les résultats ne suivent pas, nous redevons des policiers à temps plein. J'ai eu ce cas pendant une période. Il est plus compliqué pour le coup de s'entraîner convenablement et de performer avec les horaires atypiques imposés par notre profession.



Un dernier mot ?

Je tiens à remercier l'ENP de Périgueux pour son soutien, me permettant de m'entraîner correctement.

J'ai pu avoir une salle pour y laisser mon matériel et être tranquille pour faire mes séances quotidiennes.

Ciao l'Artiste !



Le 23 mars 1962, Jeanny et Jeannot mettaient au monde un beau petit bébé bien joufflu qui, s'il allait égayer leur famille dans un premier temps, se révélait en fait être un drôle de « loustic ».

Si lors de ses premières années, Eric PERETTI fut un élève modèle, premier de sa classe jusqu'en CM2, cela ne durera malheureusement pas et il commença vite à faire l'école buissonnière, sécher les cours et faire le mur.

Ses années d'enfant de cœur étaient bien vite oubliées, les chemins de traverse avaient eu raison de lui.

C'est au cours de ses premières années qu'il forgeât sans doute son caractère d'altruisme, de pugnacité, de combattant mais sans doute aussi sa volonté d'aider et de défendre son prochain comme il n'aura cessé de le faire tout au long de sa carrière.

Allant de petits boulots alimentaires à d'autres plus enrichissants, son dévouement pour les autres et sa soif de se battre contre les inégalités commençaient à prendre forme.

C'est aussi au cours de ces quelques années qu'il comprit aussi que rien n'était facile dans la vie et qu'il fallait toujours se battre pour faire respecter ses droits.

Ce goût de l'équité et son intérêt pour l'autre le conduisirent naturellement à se tourner vers le métier de « gardien de la paix » abandonnant sa carrière de DJ... au Cyclope

C'est donc en 1983 qu'il intégra le CFP de Châtel-Guyon et, à sa sortie d'école, quittait sa région natale pour rejoindre la plaque parisienne, la PP dans un premier temps puis, quelques temps plus tard, la CSP de Colombes.

Il y découvrit les ficelles du métier de policier et y développa son sens aigu de la fraternité et de l'attention à l'autre.

Se mettre au service des autres allait vite devenir une vocation, une potion dans laquelle il avait plaisir à se « baigner »

Se baigner, un mot qu'il connaissait bien quand, dans son petit appart de célibataire, il coupait des pains de « Végétaline » en forme de frites, espérant les voir ressortir en sautant, se trémoussant, hors de ce bain bouillonnant...

C'est en 1988 qu'il arriva à rejoindre son sud natal avec son affectation à la CSP de Marseille pour enfin rejoindre sa région d'origine, en 1994 avec sa mutation à la CSP de Nîmes.

Ces années « Marseillaises » finirent de forger son caractère et sa soif de s'investir pour les autres,

Sa rencontre avec celui qu'il appela lui-même son « maître à penser », Gérard SCOLA, secrétaire départemental du Gard, finit de lui donner l'envie de mettre le pied à l'étrier, accompagné en cela par celui qui allait devenir sa « moitié syndicale » tout au long de son engagement, son ami Michel SOULIER.

Il s'investit donc au SNPT, au sein du bureau local puis départemental. Très vite, dès 1996, il fut élu aux fonctions de Secrétaire Départemental Adjoint puis de Secrétaire Départemental lors du départ de Gérard pour le bureau national.

Son esprit d'équipe, son ouverture d'esprit mais aussi son pragmatisme, son dévouement, son esprit travailleur mais surtout, la confiance qu'il était possible de lui accorder le firent vite reconnaître incontournable par ses pairs.

C'est ce qui le propulsa rapidement dans le bain syndical national, avec son ami Michel, lors de la création de la CUP qui se fit en Lozère. Pour de jeunes délégués locaux, pas encore aguerris, c'est un autre monde... qu'il quitta peu après, l'avenir lui donnant raison.

Dès lors, Eric prit de plus en plus de responsabilités, d'abord en étant en charge du Languedoc-Roussillon, et sous l'impulsion d'un certain J.C. HOANG-PHU (deuxième mentor après Gérard, mais dont la fin fut plus douloureuse...) devint Secrétaire Régional de la Région SUD, poste qu'il occupa jusqu'en 2006.

Ces années « marseillaises » (bis) constituèrent une bonne partie de sa carrière départementale, puis régionale avec ses bons moments de réussite mais aussi de conflits. Il y côtoya Michel GAUDIN alors Préfet du GARD, Pascal LALLE D.D.A. puis D.D.S.P. du GARD, avant que ces derniers prennent les responsabilités qu'on leur a connu.

Sa volonté de répondre toujours présent, comme lors de cette année, où les routes étant rendues impraticables suite à des inondations, il avait réussi (il était le seul) à rejoindre la capitale, en traversant parfois des champs de vignes gorgés d'eau, pour honorer une réunion nationale.

Sa rigueur de travail le conduisit naturellement à postuler pour le bureau national qu'il rejoignit en septembre 2006 et y sera ensuite réélu à chaque congrès jusqu'à ce que ce périple de 25 années de vie syndicale se termine...

Tombé dans la marmite du « paritarisme », bien accompagné par ses amis Jean-Paul CHAPELLE, puis par Patrice MEZZANATTO, il y effectua ses plus beaux faits d'armes et eut à cœur de pousser l'administration dans ses derniers retranchements toujours dans un seul but, celui de la défense des intérêts des collègues et d'améliorer leur quotidien.

Son implication était telle qu'il lui arriva de « perdre » ses lunettes dans le frigo, de chercher son téléphone alors qu'il était en ligne ou de devoir courir jusqu'au quai de la gare pour ne pas rater le dernier train qui le ramenait dans son pays.

Mais son rôle ne s'arrêta pas là !

Epousant différents postes au sein de l'organisation, celui de Secrétaire Général Adjoint finit par mettre à jour ses qualités aux yeux des plus réticents.

Élément incontournable de l'organisation, il fut l'un des acteurs du rapprochement et de la fusion entre Unité Police et le SGP notamment puis, plus tard, en 2015, de l'élection d'Yves LEFEBVRE et de son équipe, synonyme d'un syndicalisme plus combattif, résolument tourné vers l'avenir.

Alors oui, c'était tout ça Eric, capable de se lever en pleine nuit pour déguster sa gourmandise préférée, le tube de lait concentré sucré Nestlé et en fin de compte se tromper et avaler une grande gorgée de crème pour jambes lourdes qu'une amie de son épouse avait oublié dans le frigo et, d'un autre côté, de ne jamais rien lâcher face à des directeurs et à une administration toujours plus intransigeante.

Alors Éric, après avoir bien préparer ta succession, tu vas certainement laisser un vide dans l'organisation mais, une chose est sûre, tu vas énormément manquer à tes amis qui ne sont pas près de t'oublier

Alors, à quelques mots de conclure ce message, comment ne pas associer Anne, son épouse, à cette brillante carrière, elle qui l'a toujours soutenu pour le laisser assumer pleinement son rôle et sa passion.

Merci à vous deux

Ciao l'Artiste !

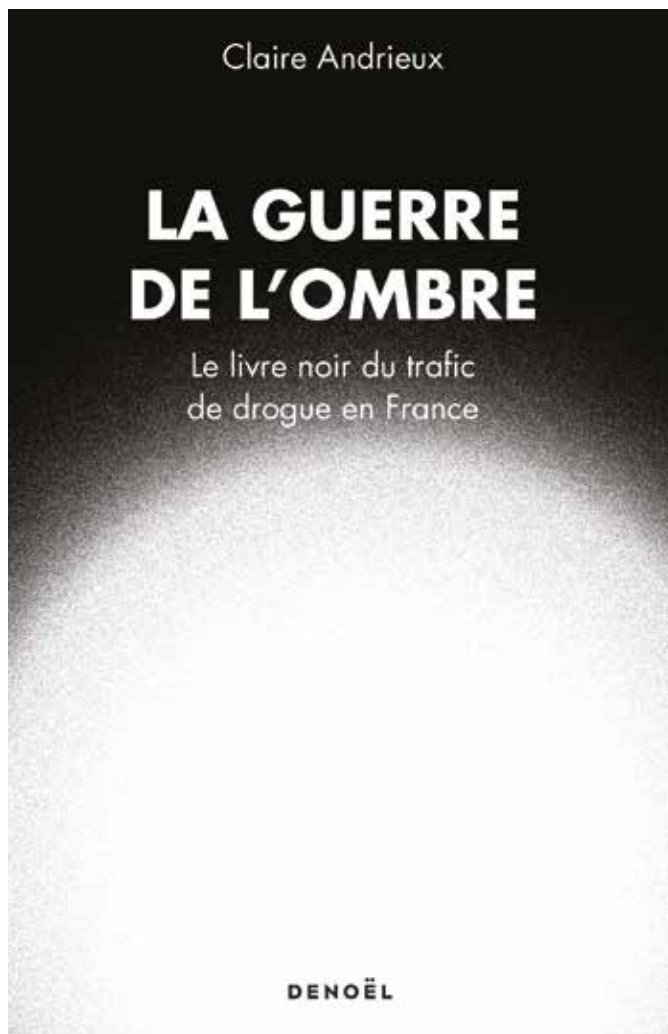
PL





LA GUERRE DE L'OMBRE

Claire Andrieux



Ancienne journaliste police-justice sur RMC-BFM TV, Claire Andrieux est l'une des meilleures spécialistes de la lutte contre le trafic de drogue en France. Elle est l'auteure de *Témoin* (Robert Laffont, 2016), récit explosif sur la traque des terroristes du 13 novembre 2015.



Une enquête exclusive sur le plus grand fléau français. Le livre révèle l'ampleur du trafic de drogue en France et pose la question de l'efficacité de l'État dans la lutte contre les organisations criminelles. Il s'appuie sur des rapports officiels mais surtout sur des témoignages de policiers, douaniers, magistrats, informateurs, trafiquants et consommateurs. Le trafic de drogue vit aujourd'hui son âge d'or en France. Au bas mot, 250 000 personnes vivent de l'économie de la drogue. L'auteure remonte toute la chaîne du trafic, depuis les lieux de production au

Maroc et en Colombie, les laboratoires de transformation, l'acheminement et la revente en France, jusqu'aux coulisses des saisies record par les douaniers, gendarmes ou policiers.

Le livre noir du trafic de drogue en France

Document exceptionnel : la plus vaste enquête réalisée depuis plus de quinze ans sur le trafic de stupéfiants en France. Le trafic de cannabis et de cocaïne explose en France. Plus de trois milliards de chiffre d'affaires, en hausse de 38% depuis 2010.

Les points forts

- Cette enquête, remarquable par son exhaustivité, dresse le grand état des lieux du trafic de stupéfiants en France.
- Pour la première fois, des enquêteurs racontent les coulisses de la lutte contre la drogue en France, les méthodes parfois borderline.
- L'auteure s'est rendue sur les lieux de production et de transformation du cannabis au Maroc.

Parution : 09/09/2020 Prix : 20 € Pages : 416 Format : 140x205

DISPONIBLE CHEZ :

FNAC, AMAZON ET TOUS LES AUTRES SITES ET DIFFÉRENTS SUPPORTS.

ÉDITION DENOËL

VOS DROITS



**DOCUMENT
FALSIFIÉ**

FAUSSE ATTESTATION

Bonjour à tous.

Par les temps qui courent où l'attestation est incontournable, certaines s'avèrent fausses et relèvent de l'article 441-7 du code pénal qui dispose qu'il « est puni d'un an d'emprisonnement et de 15.000 euros d'amende le fait :

- 1°- D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- 2°- De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;
- 3°- De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. »

Le fait de commettre l'infraction pour porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui constitue des circonstances aggravantes et les peines sont majorées à trois ans d'emprisonnement et à 45.000 euros d'amende.

Ces peines peuvent aussi s'accompagner par des peines complémentaires, notamment de l'interdiction des droits civiques, civils et de famille, l'interdiction, soit d'exercer une fonction publique ou d'exercer

l'activité professionnelle ou sociale en rapport avec l'infraction, soit d'exercer une profession commerciale ou industrielle. En outre, l'exclusion des marchés publics et la confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction.

La tentative de ces délits est punie des mêmes peines. La prescription de l'action publique est fixée à six ans, à compter du jour où l'infraction a été commise.

Les attestations de déplacement dérogatoire, en raison du Coronavirus, ont effectivement vocation à relever de l'infraction de fausse attestation prévue par cet article 441-7 du code pénal cité plus haut, dès lors que les faits invoqués s'avèrent faux.

En attendant le prochain numéro, prenez bien soin de vous et de vos intérêts.



Maître Etincelle ERNART
Avocate

Un problème personnel ou professionnel ?

Le bureau national met à votre disposition,

gratuitement,

une permanence d'avocat tous les mardis après-midi

dans les locaux d'UNITÉ SGP POLICE-FO
161-163 avenue Galliéni, 93177 Bagnolet

Prenez rendez-vous au **06.09.95.62.27**





**PROTÉGEZ L'AVENIR
DE VOS PROCHES
AVEC LYRIADÉCÈS**

**RECEVEZ
100€ SUR 3 ANS***

Unéo, MGPe GMF
sont membres d'
UNEOPOLE
la communauté
sécurité défense



MGP

LA MUTUELLE DES FORCES DE SÉCURITÉ



mgp.fr — 09 71 10 11 14 (numéro non surtaxé)

*Opération réservée aux membres participants bénéficiant d'une garantie décès MGP au 01/05/2021 puis au 01/05/2022 et au 01/05/2023.

Mutuelle Générale de la Police immatriculée sous le n° 775 671 894 - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité - 10 rue des Saussaies - 75008 PARIS - Communication 07/12/20 - Document non contractuel à caractère publicitaire.